



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

quotidiens

Question au Gouvernement n° 2372

Texte de la question

PRESSE QUOTIDIENNE

M. le président. La parole est à M. Alain Joyandet, pour le groupe UMP.

M. Alain Joyandet. J'associe à cette question l'ensemble des députés du groupe d'études sur la presse.

Monsieur le ministre de la culture et de la communication, la presse quotidienne payante d'information traverse une période très difficile. De grands titres nationaux historiques sont touchés : dépôt de bilan, déficits importants, plans sociaux, pertes de lecteurs. Certains titres ont déjà disparu tandis que d'autres risquent de cesser leur parution.

Les quotidiens régionaux souffrent aussi depuis longtemps, ce qui a conduit à certaines fusions dans nos départements.

Tous ces quotidiens, auxquels nous sommes très attachés, sont indispensables à la vie démocratique de notre pays. Certes, ils doivent sans doute revoir certaines de leurs stratégies, mais cela est très difficile dans un secteur où le législateur n'a pas mis en place de régulations publiques pour assurer la durée, le pluralisme et l'équilibre économique comme c'est le cas pour la télévision ou la radio. Dans un monde de la communication instantanée, numérique et souvent volatile, le rôle de la presse quotidienne est irremplaçable. C'est aussi en partie l'avenir de l'écrit qui est en jeu.

M. Maurice Leroy. Tout à fait !

M. Alain Joyandet. Le Gouvernement a fait beaucoup dans le cadre des aides à la presse en augmentant son intervention financière d'une manière très significative. Néanmoins, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que le principe même de ces aides très ciblées ne correspond plus à la situation dont la gravité s'accélère ? D'ailleurs, la consommation de ces crédits est difficile puisqu'elle est subordonnée à la présentation de projets très spécifiques.

Ne doit-on pas revoir plus globalement le cadre dans lequel évoluent ces entreprises pour leur permettre d'avoir accès à des marchés nouveaux et de retrouver ainsi l'équilibre économique qui, seul, peut assurer leur indépendance éditoriale, donc leur utile contribution à notre vie démocratique et politique ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, vous avez raison : la presse quotidienne connaît des difficultés structurelles qui s'ajoutent aujourd'hui à des difficultés conjoncturelles du fait de l'évolution du lectorat.

Nous sommes conscients des défis qu'elle doit relever. Les questions du prix des quotidiens, de la distribution, de la dissymétrie par rapport à la situation constatée dans d'autres pays européens doivent nous mobiliser. Tous ceux qui votent le budget peuvent être fiers car il témoigne que nous avons décidé d'être des partenaires solides de la modernisation de la presse.

Cela étant, une partie de la solution dépend de la presse elle-même. Les journalistes, les rédactions et les techniciens ont entre leurs mains l'attractivité des quotidiens, surtout dans une période où nos concitoyens doutent parfois de la fiabilité d'une information, de la vérité d'un fait et de l'exactitude d'un raisonnement. En d'autres termes, je ne crois pas que l'avenir du métier de journaliste soit menacé. Les circonstances

économiques de leur travail se trouvent cependant parfois remises en cause par l'apparition des quotidiens gratuits et par les nouveaux supports de communication, dont l'internet.

C'est la raison pour laquelle, l'État a décidé d'être un partenaire très actif.

D'abord, nous veillons au respect de toutes les règles qui concourent au financement de la presse écrite, notamment par la publicité, afin que certains supports, en particulier la télévision, n'accaparent pas toutes les recettes.

Ensuite, et cela figure dans le budget que vous avez voté, nous avons choisi de mettre en oeuvre un soutien ciblé à travers une méthode expérimentale. Ce n'est pas le Parlement ou le Gouvernement qui décident à la place des journaux les aides qui leur sont le plus utiles. Vous votez des crédits et nous mettons sur la table des éléments favorisant la modernisation de ce secteur, la recherche de nouveaux lectorats et la mise en place d'expériences innovantes qui permettent de parvenir à de bons résultats.

Bref, nous ne sommes pas rigides. Nous avons pour objectif de garantir le pluralisme qui garantit la vivacité de la démocratie politique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2372

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 décembre 2005